



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



134^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., EUA, 21-25 juin 2004

RÉSOLUTION

CE134.R4

INTENSIFICATION DU TRAITEMENT DANS LE CADRE D'UNE RÉPONSE INTÉGRÉE AU VIH/SIDA

LA 134^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport « Intensification du traitement dans le cadre d'une réponse intégrée au VIH/SIDA » (document CE134/13),

DÉCIDE :

De recommander au Conseil directeur d'adopter une résolution qui serait rédigée dans les termes suivants :

LE 45^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport « Intensification du traitement dans le cadre d'une réponse intégrée au VIH/SIDA » (document CD45/__);

Reconnaissant la pandémie croissante du VIH/SIDA en Amérique latine et dans les Caraïbes où plus de 2 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA dans la région et 200.000 décès causés par le SIDA ont été enregistrés en 2003;

Reconnaissant que les Caraïbes accusent le deuxième taux le plus élevé de prévalence du VIH/SIDA dans le monde après l'Afrique subsaharienne et que les taux de prévalence s'accroissent rapidement en Amérique centrale;

Conscient que la pandémie de VIH/SIDA pose un défi pour les systèmes de santé dans tous les pays des Amériques;

Considérant que le traitement des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les Amériques n'a pas progressé au même rythme que les efforts de prévention en raison, jusqu'à récemment, des coûts élevés des médicaments et des niveaux élevés d'exclusion et de discrimination sociales ayant comme conséquence un recours limité aux services consultatifs et aux tests volontaires;

Prenant en compte les progrès technologiques, les interventions réussies et les partenariats plus étroits entre protagonistes, ainsi que les débouchés financiers accrus pour intensifier l'accès au traitement des personnes qui vivent avec le VIH/SIDA; et

Considérant le lancement de l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé,

DÉCIDE :

1. De prier instamment les États Membres :
 - a) d'intensifier les efforts pour traiter le VIH/SIDA et les MST dans le contexte d'une réponse intégrée à la pandémie;
 - b) de renforcer les systèmes de santé en vue d'une réponse efficace aux défis du VIH/SIDA et des MST, et d'élargir les rapports avec les services connexes, notamment ceux se rapportant à la tuberculose et à la santé maternelle et infantile;
 - c) d'assurer la fourniture efficace et fiable de médicaments, diagnostics et autres produits nécessaires à l'intensification du traitement;
 - d) d'assurer un environnement propice, incluant l'engagement politique et le leadership, des partenariats et la mobilisation communautaire;
 - e) de soutenir et de renforcer les activités de prévention et la réduction de la discrimination dans les services de santé, en particulier ceux destinés à prévenir la transmission de la mère à l'enfant, les services de consultatifs et les tests volontaires, le contrôle des MST et l'élimination de la syphilis congénitale, et les services destinés aux groupes vulnérables, notamment les jeunes, les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, les migrants, les professionnels du sexe et les utilisateurs de drogues injectables;
 - f) de renforcer la capacité de surveillance des programmes techniques pour suivre l'évolution de la pandémie et l'impact des interventions, en ajustant en conséquence les réponses et les stratégies nationales;

- g) de suivre le flux des ressources internes et externes à l'appui de la réponse intégrée au VIH/SIDA et d'identifier les ressources nécessaires pour intensifier le traitement.
2. De demander au Directeur :
- a) de continuer à mettre au point des mécanismes pour intensifier le traitement dans le cadre d'une réponse intégrée au VIH/SIDA dans les Amériques, notamment l'expansion du Fonds de roulement régional pour les fournitures sanitaires stratégiques, l'application d'outils et de directives, le développement et la formation des ressources humaines et d'autres mesures appropriées à l'appui des systèmes de santé et renforcement des services;
 - b) d'articuler et de consolider les efforts déployés par l'OPS pour intensifier le traitement dans le cadre de l'Initiative globale « 3 millions d'ici 2005 » promue par l'Organisation mondiale de la Santé pour que les États Membres puissent bénéficier des synergies de ces efforts;
 - c) de continuer à encourager des partenariats avec les agences qui co-parrainent le Programme conjoint des Nations Unies pour le SIDA (ONUSIDA), ainsi qu'avec d'autres institutions et agences dans la lutte contre le VIH/SIDA dans les Amériques;
 - d) de continuer à favoriser le partage des expériences régionales et extra-régionales et le développement de la capacité dans la prévention et le contrôle du VIH/SIDA et des MST.

(Septième réunion, le 24 juin 2004)